

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-598

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2023-598

Conventions de concession pour le service public de la distribution de gaz sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès et Saint-Louis-de-Montferrand - Avenants de prolongation - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Faisant suite au transfert de la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » aux communautés urbaines par la loi MATPAM du 27 janvier 2014 et à la création de la Métropole, Bordeaux Métropole est devenue autorité organisatrice de la distribution de l'énergie et, par voie de conséquence, concédante des réseaux de distribution publique de gaz.

La Métropole dispose actuellement de six contrats de concession pour le service public de la distribution de gaz avec GRDF avec six dates d'échéances différentes pour chaque contrat s'échelonnant de décembre 2023 à janvier 2042. Ces six contrats de concession concernent des communes de la Métropole faisant parties de la zone de desserte exclusive de GRDF en matière de distribution du gaz.

Les conventions de concession de la distribution publique du gaz ont de fait été transférées des communes d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès et Saint-Louis-de-Montferrand à la Métropole. Ces contrats de concession s'achèvent entre le 31 décembre 2023 et le 18 avril 2024.

A la suite de la publication d'une part du cahier des charges national négocié entre GRDF, France Urbaine et la FNCCR, et d'autre part l'adoption du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par Bordeaux Métropole, les négociations entre GRDF et Bordeaux Métropole ont débuté fin 2022.

Ces négociations se basent sur le modèle de cahier des charges afin d'y intégrer les objectifs métropolitains. Certains points nécessitent des discussions supplémentaires afin de finaliser le contrat métropolitain. En conséquence, il est souhaitable pour les deux parties de proroger le contrat de concession des communes d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès et Saint-Louis-de-Montferrand mentionné ci-avant jusqu'au 30 juin 2024 dans l'attente de l'aboutissement des négociations locales en cours tout en garantissant la couverture contractuelle de la période.

Ces avenants modifient donc l'article 1er de la convention – Objet et durée de la concession et l'article 30 du cahier des charges – Durée de la concession, pour les conventions et cahiers des charges respectifs.

Les autres contrats de concessions entre Bordeaux Métropole et GRDF s'achèvent au-delà de cette date et ne nécessiteraient donc pas de prolongation, dans le cas où un accord serait trouvé entre Bordeaux Métropole et GRDF sur le nouveau cadre concessif d'ici au 30 juin 2024.

Les autres clauses des contrats de concession restent applicables.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L.5217-2 et L. 2224-31 du Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015-0098 du conseil métropolitain du 13 février 2015 autorisant la signature de l'avenant n°3 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave actant du transfert de la concession à Bordeaux Métropole, la signature de l'avenant n°2 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur la commune d'Ambès actant du transfert de la concession à Bordeaux Métropole, la signature de l'avenant n°2 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur la commune de Saint-Louis-de-Montferrand actant du transfert de la concession à Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2022-282 du conseil métropolitain du 20 mai 2022 prolongeant jusqu'au 31 décembre 2023 la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'opportunité de prolonger les conventions de concession pour le service public de la distribution de gaz sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès et Saint-Louis-de-Montferrand afin de pouvoir finaliser les négociations et y intégrer les différentes stratégies de Bordeaux Métropole

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n°5 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, le projet d'avenant n°3 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur la commune d'Ambès et le projet d'avenant n°3 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur la commune de Saint-Louis-de-Montferrand.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les projets d'avenants ci-annexés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claudine BICHET</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------